

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LASGRAÏSSES

De la séance du mardi 15 février 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 15 février, le Conseil Municipal de LASGRAÏSSES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire *dans la salle de Ferrières, conformément aux instructions ministérielles, en raison des consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID 19*, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire.

**Date de la convocation : mardi 08 février 2022.**

**Présents** : Mesdames Marie-Odile RIBOUD, Eunice MASSOUTIÉ, Patricia MAUREL, Sadia OUMOUZOUNE, Messieurs Alain ASSIÉ, Guillaume DOUZIECH, Éric FREALLE, Florian GUIBBAUD, Christian MAUREL, Florent PREYNAT, Alain REILLES, William VERGNES.

**Absents Excusés** : Vincent PAKULA, Alain PRADES

**Absent Excusé et Représenté** : Néant

**Secrétaire communale** : Hélène BOURGEOIS de LAVERGNE

**Secrétaire de séance** : Éric FREALLE

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H05.

## 1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 20 JANVIER 2022

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2022 est soumis à approbation. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers qui étaient présents à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

## 2 – RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION, PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS

*Sans objet*

## 3 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE - RELAIS FOURRIERE – ASSOCIATION LES TEMPS ORAGEUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 article L211-23, le code rural précise que toute commune doit disposer d'un lieu de dépôt pour les chiens trouvés errants, garder l'animal et faire la recherche de son propriétaire. L'association « les temps Orageux » de Briatexte propose aux communes de lui déléguer cette charge par le biais d'une convention de prestation de service relais fourrière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention, déjà en place et de maintenir l'amande à 80 € par propriétaire en contrepartie des frais engagés par la commune (de 63,80 € à 76,20 € suivant la situation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le renouvellement de la convention et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ; il accepte également la participation financière de 63,80 € ou 76,20 € et l'amande de 80 € pour les propriétaires.

**Adopté à l'unanimité**

## 4 – RENOUELEMENT DU POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Monsieur le Maire propose de renouveler et prolonger l'emploi aidé actuel, crée en 2019 au service administratif, à partir du 1er avril 2022, date à laquelle le contrat actuel se termine.

Il s'agit du poste de secrétaire administrative, dans le dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, a approuvé tout ce que dit précédemment

**Adopté à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

**- Questions diverses :**

**1/ Commission Communale des Impôts Directs à réunir avant le 31 Mars- Alain ASSIÉ**

La date de la convocation de la CCID a été fixée au **mercredi 16 mars à 18h30**.

**2/ Point sur l'opération « Prémption Terrains Ferrières » - Alain REILLES**

Le 27 janvier 2022 a eu lieu la séance avec le Juge Commissaire, nous étions présents et représentés par notre Avocat. L'ordonnance rendue le 10 février conteste notre préemption. Les éléments apportés n'étant pas clairs, l'Avocat a demandé au Juge Commissaire d'éclaircir les décisions rendues. Il semblerait que nous soyons déboutés de notre droit de préemption sauf à hauteur de 60 000.00€.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur :

✓ Faut-il se positionner à 60 000.00€ pour acheter ces terrains ?

☞ 9 Pour 2 Abstention 1 Contre

✓ Laisser la procédure d'achat faite par M. GIROULT à 60 000.00€ suivre son cours ?

Les absents, Vincent PAKULA et Alain PRADES, contactés ultérieurement, ont opté pour l'achat.

**3/ Point sur des subventions de l'opération « Maison des Services » - Alain ASSIÉ**

Le rendez-vous avec l'architecte a dû être reporté pour cause de Covid. Les subventions sont acquises à hauteur de 70% du prévisionnel. L'Appel d'Offre pour la consultation des entreprises devrait se faire début Juin 2022, avec le choix des entreprises fin juin.

**4/ Echange & Travaux – Dossier VENET – Alain ASSIÉ**

Ponceau d'accès réalisé sur le terrain de Monsieur & Madame VENET (ancien propriétaire), comme convenu avec la commune.

**- Tour de table et expression libre :**

 **Inauguration des Espaces sans tabac**

Ce jour a eu lieu l'inauguration des espaces sans tabac (EST), suite à la signature de la convention de partenariat avec le Comité du Tarn de la Ligue contre le Cancer.

 **Demande pour l'acquisition de terrains communaux**

La commission urbanisme s'étant rendu sur les lieux, les décisions des élus de celle-ci sont les suivantes :

- La demande de Monsieur Michel LABRO est acceptée
- La demande de Monsieur Luc BASCUGNANA est acceptée, avec délimitation de la zone d'implantation de l'armoire électrique existante
- La demande de Monsieur William DIMECH est refusée

**Date du Prochain Conseil Municipal :**

Il se réunira le 17 Mars 2022 à 19h00 à la Salle de Ferrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

<b>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 15 Février 2022</b>	<i>ASSIÉ Alain</i>	<i>DOUZIECH Guillaume</i>
<i>FREALLE Éric</i>	<i>GUIBBAUD Florian</i>	<i>MASSOUTIÉ Eunice</i>
<i>MAUREL Christian</i>	<i>MAUREL Patricia</i>	<i>OUMOUZOUNE Saadia</i>
<i>PAKULA Vincent</i> <b>Absent</b>	<i>PRADES Alain</i> <b>Absent</b>	<i>PREYNAT Florent</i>
<i>REILLES Alain</i>	<i>RIBOUD Marie-Odile</i>	<i>VERGNES William</i>